

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-46

**ARRETE DU MAIRE**

**CONSEIL DE STATION BALNEAIRE PRESIDENCE**

*5.3 – Désignation de représentants*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,  
Vu l'arrêté n° AG-2026-04 de délégations de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux en date du 20 mars 2026,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 décidant de créer un Conseil de Station Balnéaire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Désigne Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire Déléguée, pour présider le Conseil de Station Balnéaire pour la durée du mandat.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera :

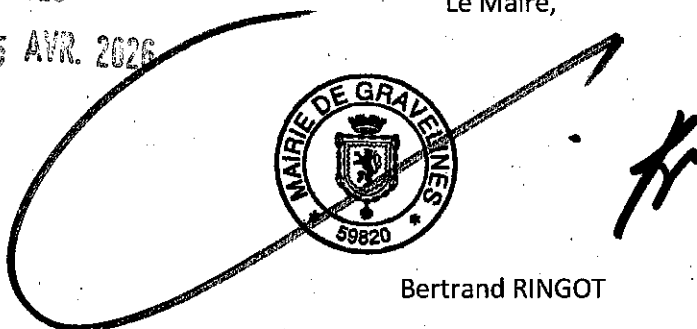
- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2026

Fait à GRAVELINES, le 15 AVR. 2026  
Le Maire,

Mis en ligne sur le site de la Ville le 15 AVR. 2026



Bertrand RINGOT

